

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration
Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par :

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

☎ 02.35.14.67.69

✉ secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN
30 janvier 2026
Délibération n°CA-2026-3

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 35 votants, dont 9 membres représentés.

Transformation des postes Universitaires en Hospitalo-Universitaires

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note annexe

Validation de la transformation en supports de postes hospitalo-universitaires, des supports de postes suivants :

- Poste de PU n°1410 afin de recruter un PU-PH en pharmacologie clinique
- Poste de PU n°1684 afin de recruter un PU-PH en hématologie clinique

Pour	35
Contre	0
Abstention	0

Le conseil d'administration approuve la transformation en supports de postes hospitalo-universitaires, des supports de postes suivants :

- Poste de PU n°1410 afin de recruter un PU-PH en pharmacologie clinique**
- Poste de PU n°1684 afin de recruter un PU-PH en hématologie clinique.**

Fait à Rouen, Le 30 janvier 2026

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,

Franck LE DERF

Université de Rouen Normandie

Mont-Saint-Aignan, le 19 janvier 2026

Présidence

Cabinet du Président

Marie BELLET

Directrice de cabinet

02.35.14.60.72

presidence@univ-rouen.fr

Note d'information

**à l'attention de mesdames et messieurs
les membres du comité d'administration
Séance du 30 janvier 2026**

Objet : Note pour le Conseil d'administration du 30 janvier 2026 – Transformations de postes U en HU

En parallèle de la campagne d'emplois universitaires portant sur le recrutement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs mono-appartenants, l'Université transmet chaque année au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et au Ministère de la Santé un projet de révision générale des effectifs (RGE) d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires.

Porté par l'Université et le CHU, ce projet de RGE est construit en tenant compte des orientations stratégiques et des besoins en matière d'enseignement et de recherche, mais aussi des nécessités de couverture de l'offre de soins et de fonctionnement du CHU.

Cette RGE s'inscrit dans un contexte d'augmentation constante, depuis plusieurs années, des effectifs étudiants dans les filières Médecine-Maïeutique-Odontologie-Pharmacie (MMOP). En particulier, le nombre de places en deuxième année des filières MMOP a augmenté de 15% entre l'année 2020 (dernière année du numerus clausus) et l'année 2026, avec une hausse particulièrement marquée pour la filière pharmacie (+ 27%). Pour la médecine, le nombre d'étudiants est passé de 95 dans les années 2000 à 260 en 2025, sans augmentation adaptée et suffisante du nombre d'enseignants. Ces augmentations d'effectifs font suite aux demandes des deux ministères de tutelle formalisées au travers des objectifs nationaux pluriannuels fixés à chaque UFR Santé, et ont ainsi pour conséquence une dégradation continue depuis de nombreuses années du taux d'encadrement des étudiants à l'UFR Santé.

De plus, l'intégration de la maïeutique, la création du département d'odontologie et l'augmentation du nombre de formations à l'UFR Santé dans le domaine paramédical (orthophonie, sciences infirmières, masso-kinésithérapie, audioprothèse etc.) aggravent le déficit d'encadrement universitaire, malgré la mutualisation des enseignements et les recrutements réalisés par l'Université dans plusieurs de ces disciplines.

Il convient par ailleurs de préciser que ce projet de RGE intègre depuis maintenant plusieurs années les orientations stratégiques portant sur l'universitarisation du territoire au travers de l'affectation, par convention, de personnels hospitalo-universitaires dans des hôpitaux hors CHU, avec le soutien financier des collectivités territoriales et de l'ARS.

Cette universitarisation du territoire est indispensable du fait de l'augmentation des capacités d'accueil pour envoyer nos étudiants dans les hôpitaux généraux avec un encadrement satisfaisant. L'objectif est

une meilleure irrigation territoriale à terme en professionnels de santé et l'accès à l'innovation dans les territoires.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins identifiés dans le cadre de la RGE au titre de l'année 2026, il est demandé au Conseil d'administration de l'Université de valider la transformation en supports de postes hospitalo-universitaires, des postes suivants :

- Poste de PU n°1410 afin de recruter un PU-PH en pharmacologie clinique
- Poste de PU n°1684 afin de recruter un PU-PH en hématologie clinique